



complement d informations suite a reponse precedente

Par **latanche**, le **05/04/2011** à **11:45**

j ai ouvert une succession au deces de mon pere (nov2006)
la notaire de l epoque m a conseille d attendre; vu que c etait
conflictuel; or cette meme personne a etabli des actes & un
inventaire avec 2 des ayant-droit sans en prevenir les 3 autres
ayant droit (dont moi-meme) ce en aout 2009 ! je l ai decouvert
fortuitement ! a la meme etude il y avait un nouveau notaire qui
a decouvert en meme temps que moi ce qu il s etait passe & a evoque
l article 943 du code de procedure civile pour resume la situation !
un avocat me semblant hors de prix dans ce contexte je cherche
surtout un moyen pour ne pas laisser la situation telle quelle
avec tout ce que ca implique.... (affectif, passe familial..)
merci pour la prochaine reponse !